



**Collège médical**  
Grand - Duché de Luxembourg

## RAPPORT D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2008

Composition du Collège médical en 2008:

Présidents :	<b>Dr Paul ROLLMANN</b> , médecin (du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2008) <b>Dr Jean FELTEN</b> , médecin (du 1 <sup>er</sup> août au 31 décembre 2008)
Vice-Président:	<b>Dr Paul NILLES</b> , médecin-dentiste
Secrétaire:	<b>Dr Jean KRAUS</b> , médecin
Trésorier:	<b>Dr Joseph STEICHEN</b> , médecin
Présidents honoraires :	<b>Dr Georges ARNOLD</b> <b>Dr Paul ROLLMANN</b>

### Membres effectifs:

Madame le Docteur Marthe KOPPEs, Messieurs les Docteurs Pit BUCHLER, Jean FELTEN, Roger HEFTRICH, Jean KRAUS, Paul ROLLMANN, Jean-Paul SCHWARTZ et Joseph STEICHEN, médecins.

Messieurs les Docteurs Dominique CHAMPEVAL et Paul NILLES, médecins-dentistes.

Messieurs Georges FOEHR et Serge OTH, pharmaciens.

### Membres suppléants:

Mesdames les Docteurs Marie-Anne BISSDORFF ép. ROUKOZ et Anne-Marie MANDRES-PROBST, Messieurs les Docteurs Pit DUSCHINGER, Claude FRIEDEN, Pierre KAYSER, René KONSBRÜCK, Jean-Claude LENERS, Marc REMY, médecins.

Monsieur le Docteur Nicolas BRESSON, médecin-dentiste.

Monsieur Camille GROOS, pharmacien.

Secrétaires administratifs: Madame Michèle CLEMANG et Monsieur Paul LINCKELS.

Conseiller juridique : Maitre Luc SCHAACK.

Le présent rapport d'activité procède, pour faciliter les observations et comparaisons, d'après approximativement les mêmes schémas et rubriques que ceux publiés aux rapports d'activité précédents.

Comme par le passé, les chiffres et les pourcentages figurant entre parenthèses correspondent à l'année précédente et permettent au lecteur attentif de constater des progressions respectivement des régressions dans les différents chapitres par rapport à l'année précédente.

En 2008 le Collège médical s'est réuni 41 (40) fois en séance plénière et 3 (2) fois en assemblée générale pour traiter les nombreux dossiers en instance.

Le rapport d'activité 2008 comporte les rubriques suivantes:

A) ACTIVITES DU COLLEGE MEDICAL

- I) Avis sur des projets de loi et des règlements grand-ducaux
- II) Avis sur les nouvelles nomenclatures des actes et services pris en charge par l'assurance maladie
- III) Consultations et avis juridiques
- IV) Discussions, propositions et avis sur des questions particulièrement importantes soulevées au fil de l'année 2008
- V) Analyses de contrats d'association entre médecins
- VI) Examens des demandes d'autorisation d'exercer, de stage et de remplacement
- VII) Avis au sujet des candidatures pour pharmacies vacantes
- VIII) Litiges, plaintes diverses et affaires disciplinaires
- IX) Examens de textes d'annonces, d'en-tête de lettres et de plaques professionnelles
- X) Entrevues diverses
- XI) Divers

B) ACTIVITES DU CONSEIL DE DISCIPLINES DU COLLEGE MEDICAL



## A) ACTIVITES DU COLLEGE MEDICAL

### I) Avis et/ou discussions sur des projets de loi, des règlements grand-ducaux et des règlements ministériels.

Projets de loi:	04 (00)
Projets de règlements grand-ducaux:	15 (11)
<b>Total:</b>	<b>19 (11)</b>

Sont énumérés ci-après les projets qui ont retenu plus particulièrement l'attention du Collège médical:

- Proposition de texte modifiant la loi modifiée du 14 février 1995 concernant la réglementation sur toutes les voies publiques (avis du 20 février 2008)
- Avant-projet de loi relatif à l'hospitalisation sans leur consentement de personnes atteintes de troubles mentaux et modifiant la loi modifiée du 31 mai 1999 sur la Police et l'Inspection générale de la Police (avis du 2 juillet 2008)
- Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 21 juin 1999 autorisant l'Etat à participer au financement de la modernisation, de l'aménagement ou de la construction de certains établissements hospitaliers (avis du 30 juillet 2008)
- Projet de loi portant création de l'établissement public « Centre Hospitalier du Nord » (avis du 27 août 2008)
- Avant-projet de loi transposant, pour les professions de médecin, de médecin-dentiste, de médecin-vétérinaire, de pharmacien et de certaines autres professions de santé, les dispositions de la directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles et de la directive 2006/100/CE portant adaptation de certaines directives dans le domaine de la circulation des personnes, en raison de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie, et modifiant a) la loi modifiée du 29 avril 1983 concernant l'exercice des professions de médecin, de médecin-dentiste et de médecin-vétérinaire ; b) la loi du 31 juillet 1991 déterminant les conditions d'autorisation d'exercer la profession de pharmacien ; c) la loi modifiée du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé. (avis du 25 novembre 2008)
- Projet de règlement grand-ducal portant inscription de substances actives aux annexes de la loi modifiée du 24 décembre 2002 relative aux produits biocides (avis du 16 janvier 2008)
- Avant-projet de règlement grand-ducal fixant les conditions et les modalités de la prestation de services du médecin et du médecin-dentiste (avis du 19 mars 2008)
- Projet de règlement grand-ducal portant inscription de substances actives à l'annexe I de la loi modifiée du 24 décembre 2002 relative aux produits biocides (avis du 30 avril 2008)
- Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 18 octobre 2001 déterminant la liste des vaccinations recommandées (avis du 28 mai 2008)
- Avant-projet de règlement grand-ducal déterminant pour la profession d'infirmier en anesthésie-réanimation : a) Les études en vue de l'obtention du diplôme, b) Les modalités de reconnaissance des diplômes étrangers et c) L'exercice de la profession (avis du 23 juillet 2008)
- Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant : 1.) le règlement grand-ducal modifié du 26 mai 2004 déterminant les conditions d'accès, les études ainsi que les conditions de réussite de la formation spécifique en médecine générale ; 2.) le règlement grand-ducal modifié du 28 janvier 1999 fixant les modalités et les conditions en vue de l'obtention d'une indemnité pour les

médecins en voie de formation spécifique en médecine générale ; 3.) le règlement grand-ducal modifié du 12 mai 2000 fixant les modalités et les conditions en vue de l'obtention d'une aide financière pour les médecins en voie de spécialisation. (avis du 23 juillet 2008)

- Projet de règlement grand-ducal relatif au contrôle des étrangers (avis du 15 octobre 2008)
- Avant-projet de règlement grand-ducal établissant le plan hospitalier national et déterminant les missions et la composition minimales des structures d'évaluation d'assurance qualité des prestations hospitalières et les modalités de coordination nationale de ces structures (avis du 3 septembre 2008)
- Projet de règlement grand-ducal déterminant en exécution de l'article 361 du Code des assurances sociales les modalités d'un projet d'action expérimentale au sujet de la garde de nuit à domicile (avis du 3 septembre 2008)
- Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 10 juin 1997 fixant la procédure à suivre pour obtenir l'autorisation d'exercer les professions de médecin et de médecin-dentiste (avis du 15 octobre 2008)
- Projet de règlement grand-ducal établissant le plan hospitalier national et déterminant les missions et la composition minimales des structures d'évaluation et d'assurance qualité des prestations hospitalières et les modalités de coordination nationale de ces structures (avis du 15 octobre 2008)
- Avant-projet de règlement grand-ducal portant inscription de substances actives à l'annexe I de la loi modifiée du 24 décembre 2002 relative aux produits biocides (avis du 15 octobre 2008)
- Projet de règlement grand-ducal relatif à la surveillance et au contrôle des transferts de déchets radioactifs et de combustible nucléaire usé (avis du 22 octobre 2008)
- Projet de règlement grand-ducal modifiant 1.) le règlement grand-ducal modifié du 5 février 1993 relatif aux dispositifs médicaux implantables actifs, et 2.) le règlement grand-ducal modifié du 11 août 1996 relatif aux dispositifs médicaux (avis du 22 octobre 2008)
- Projet de règlement grand-ducal relatif au contrôle médical des étrangers (avis du 30 juillet 2008)
- Projet de règlement grand-ducal déterminant le contenu et la fréquence des mesures et examens de médecine scolaire et le fonctionnement de l'équipe médico-socio-scolaire (avis du 17 décembre 2008)



**II) Avis sur les nouvelles nomenclatures des actes et services pris en charge par l'assurance maladie.**

Deux avis concernant les actes et services des médecins ont été adressés au Président de la commission de nomenclature.



### **III) Consultations et avis juridiques.**

A part des avis demandés par écrit, il y a eu plusieurs réunions avec Me Luc SCHAACK pour demander des avis juridiques. Me SCHAACK a entre autre assisté une délégation du Collège médical lors des réunions avec le Ministre de la Santé. Me SCHAACK a aussi agi au nom du Collège médical auprès de différents acteurs du secteur. Il a assisté le président au Conseil de discipline du Collège médical et au Conseil supérieur de discipline du Collège médical.



**IV) Discussions, propositions et avis sur des questions particulièrement importantes soulevées au fil de l'année 2008.**

Discussions sur la directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles. Discussions sur les amendements à apporter à la loi relative au Collège médical et sur les amendements à apporter à la loi modifiée concernant l'exercice des professions de médecin, de médecin-dentiste et de médecin-vétérinaire.

Pour répondre aux multiples questions et pour préparer les nombreuses interventions, le nombre de lettres expédiées par le secrétariat du Collège médical en 2008 a atteint le chiffre de 1789 (1695 pour l'année 2007 c'est-à-dire une augmentation de 1,055 %).



**V) Analyse des contrats d'association, de remplacement, de location et de stage de formation ainsi que contrats d'agrément avec des établissements publics.**

34 (52) contrats d'association entre médecins et aucun (00) contrat d'agrément entre un établissement public et des médecins, un (04) contrat de remplacement, 01 (02) contrat de location et 0 contrat de stage de formation ont été soumis pour avis au Collège médical.



**VI) Examen des demandes d'autorisation d'exercer, titres de formation, de stage et de remplacement et de prestation de service.**

**A) Demandes d'autorisation d'exercer, titres licites de formation et titres académiques :**

<b>1. médecins généralistes:</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
Avis favorables candidats luxembourgeois	02	09	09	07	13
Avis favorables candidats étrangers	26	26	31	22	36
Avis défavorables candidats luxembourgeois	00	00	00	00	00
Avis défavorables candidats étrangers	01	02	02	07	06
<b>Total des avis émis:</b>	<b>29</b>	<b>37</b>	<b>42</b>	<b>36</b>	<b>45</b>

<b>2. médecins spécialistes:</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
Avis favorables candidats luxembourgeois	15	19	17	22	08
Avis favorables candidats étrangers	57	79	90	100	82
Avis défavorables candidats luxembourgeois	00	00	00	00	00
Avis défavorables candidats étrangers	02	01	00	04	01
<b>Total des avis émis:</b>	<b>74</b>	<b>99</b>	<b>107</b>	<b>126</b>	<b>91</b>

<b>3. médecins dentistes:</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
Avis favorables candidats luxembourgeois	01	6	06	05	07
Avis favorables candidats étrangers	39	48	33	35	24
Avis défavorables candidats luxembourgeois	00	00	00	00	00
Avis défavorables candidats étrangers	02	05	02	01	00
<b>Total des avis émis:</b>	<b>42</b>	<b>59</b>	<b>41</b>	<b>41</b>	<b>31</b>

<b>4. pharmaciens</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
Avis favorables candidats luxembourgeois	05	05	13	08	05
Avis favorables candidats étrangers	18	13	19	19	13
Avis défavorables candidats luxembourgeois	00	01	00	00	00
Avis défavorables candidats étrangers	01	00	00	00	00
<b>Total des avis émis:</b>	<b>24</b>	<b>19</b>	<b>32</b>	<b>27</b>	<b>18</b>

**5. titres de formation et titres académiques**

36 (41) demandes pour porter un titre de formation ont été avisées favorablement.

06 (12) demandes pour porter un titre de formation supplémentaire ont été avisées défavorablement, pour cause de non-conformité avec la législation en vigueur.

06 (03) demandes pour porter un titre académique ont été avisées favorablement et 3 demandes ont été avisées négativement.

**B) Demandes d'autorisation de stage (MEVS = médecins en voie de spécialisation) et de remplacement :**

	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
Autor. MEVS candidats luxbgeois	32	35	26	40	50
Autor. MEVS candidats étrangers	76	89	89	134	150
Refus MEVS candidats luxbgeois	00	00	00	00	00
Refus MEVS candidats étrangers	00	00	00	00	00
Autor. de remplacements cand. Luxbgeois	34	32	19	40	33
Autor. de remplacements cand. Etrangers	62	46	50	56	55
Refus de remplacements cand. Luxbgeois	00	01	00	00	00
Refus de remplacements cand. Etrangers	02	00	00	01	00
<b>Total des avis émis:</b>	<b>206</b>	<b>203</b>	<b>184</b>	<b>271</b>	<b>288</b>

**C) Prestations de service d'un médecin ressortissant d'Etat membre de l'Union Européenne établi dans un autre Etat membre :**

En 2008 le Collège médical a reçu de nombreuses déclarations de prestation de service qu'il a transmis à l'Union des Caisses de Maladie, maintenant Caisse Nationale de Santé, pour les faire valider, afin que les patients soient remboursés. Le Collège médical a vérifié 54 (55) déclarations de prestation de service. Dans tous les cas, il a dû demander au prestataire de lui fournir une attestation certifiée conforme d'honorabilité et de moralité professionnelle certifiant ainsi son inscription au registre professionnel.



**VII) Avis au sujet des candidatures pour pharmacies vacantes.**

05 (04) avis ont été élaborés pour les concessions de pharmacie devenues vacantes dont deux à Luxembourg, une à Steinsel, une à Capellen et une à Esch/Alzette.

Un (02) avis a été élaboré pour une concession nouvellement créée au courant de l'année 2008 sur le territoire de la commune de Schifflange.



### VIII) Litiges, plaintes diverses et affaires disciplinaires.

98 (115) plaintes ont fait l'objet d'examen et de décisions.

Pour le détail des plaintes il y a lieu de se référer au tableau et aux explications ci-après.

<b>Litiges, plaintes diverses et affaires disciplinaires:</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
1) Médecin c/ médecin respect. pharmacien c/pharmacien	02	10	08	14	11
2) Patient resp. établiss. Public c/ médecin	60	69	75	88	86
3) Médecin c/ patient	00	03	04	00	00
4) Collège médical c/ médecin	00	01	00	01	00
5) Patient resp. médecin c/ établissement public	02	06	01	02	01
6) Divers	00	01	00	10	00
<b>Totaux:</b>	<b>64</b>	<b>89</b>	<b>88</b>	<b>115</b>	<b>98</b>

#### Explications:

Sur l'ensemble des 115 plaintes retenues, il y a lieu de préciser que

- 08 (07) plaintes concernaient des problèmes de tarification ;
- 03 (03) plaintes concernaient des problèmes en rapport avec le service de garde et de remplacement ;
- 17 (15) plaintes concernaient des contestations de certificats médicaux y compris les certificats de complaisance ;
- 26 (23) plaintes concernaient des contestations des traitements médicaux/dentaires administrés ;
- 32 (23) plaintes concernaient des accusations au niveau du comportement humain/professionnel d'un médecin, médecin-dentiste ou pharmacien visé ;
- 12 (31) plaintes diverses.
  
- 05 (04) saisies du Conseil de discipline du Collège médical



## **IX) Examens de textes d'annonces, d'en-tête de lettres et de plaques professionnelles.**

16 (29) annonces ont été avisées favorablement.

18 (13) annonces ont été soit avisées défavorablement soit retournées au demandeur accompagnées par des recommandations à respecter. Dans aucun (0) cas, un candidat a été cité devant l'assemblée plénière pour se faire rappeler oralement les modalités à suivre pour obtenir l'autorisation de publier une annonce renseignant sur l'ouverture d'un cabinet médical.

Le Collège médical est intervenu bon nombre de fois pour rappeler aux médecins la réglementation en vigueur en ce qui concerne le port de titres.



## **X) Entrevues diverses**

Au fil de l'année 2008 le Collège médical a eu 84 (50) entrevues diverses qui sont énumérées ci-après:

1 audience pour les membres du bureau du Collège médical auprès de SAR le Grand-Duc Henri au Palais Grand-Ducal.

8 entrevues avec le Ministre de la Santé, respectivement avec ses représentants (loi relative au Collège médical, exercice des professions médicales, Healthprofessional Card, safty-patient)

1 entrevue avec des représentants du Ministère de la Famille et de l'Intégration au sujet du secret médical

1 entrevue avec des représentants du Ministère de l'Enseignement supérieur au sujet de la création de la profession de psychothérapeute

1 entrevue avec M. Gérard LOMMEL, Président de la Commission Nationale pour la Protection Données

1 entrevue à la Chambre des Députés en présence de la commission de la Santé et de la Sécurité sociale concernant l'euthanasie

1 entrevue avec deux médecins au sujet de l'euthanasie

1 entrevue avec le Collège vétérinaire au sujet d'un échange de vue

2 entrevues avec le Conseil National des Femmes du Luxembourg

18 entrevues avec des médecins-dentistes au sujet de leur activité professionnelle au Luxembourg

17 entrevues avec des médecins au sujet de leur activité professionnelle au Luxembourg

10 entrevues avec les patients qui ont déposée plainte à l'égard un médecin, respectivement un médecin-dentiste

4 entrevues dont 3 avec un et 1 avec deux médecins-dentistes au sujet de leur contrat d'association

2 entrevues avec la société EDITUS au sujet de la création d'une nouvelle rubrique et recherches sur Internet

2 entrevues avec un médecin en voie de formation au sujet de son activité professionnelle au Luxembourg

2 entrevues avec des représentants du Ministère de la Santé et de l'Université de Luxembourg, respectivement d'un médecin au sujet de l'activité professionnelle d'un médecin en voie de formation

2 entrevues avec deux pharmaciens au sujet d'un conflit

1 entrevue avec un médecin-dentiste en formation au sujet d'une demande de renseignements

1 entrevue avec deux médecins au sujet du secret médical

1 entrevue avec la Police Judiciaire, Service Criminalité Général

1 entrevue avec prothésiste dentaire au sujet de l'activité d'un médecin-dentiste

1 entrevue avec un groupe de médecin d'un Hôpital du Luxembourg

3 entrevues dont 1 avec deux médecins et 2 avec un médecin au sujet de leurs contrats d'association

1 entrevue avec deux médecins-dentistes au sujet de cartes de visites distribuées et port de titre non autorisés contraire aux principes déontologiques

2 entrevues avec trois médecins au sujet des conflits

35 (28) séances pour instruire 28 (22) affaires disciplinaires dont 05 (04) ont été transmises au Conseil de discipline

218 (204) entrevues avec les candidats médecins, médecins-dentistes et pharmaciens dont 42 luxembourgeois et 176 non-luxembourgeois pour les familiariser avec la législation luxembourgeoise.



## **XI) Divers.**

### **A) Edition de l'INFO/POINT**

Aussi en 2008 le Collège médical a publié comme déjà en 2007 deux numéros, en janvier et en juillet, de son bulletin INFO/POINT. L'INFO/POINT regroupe des recommandations aux médecins, médecins-dentistes et pharmaciens et les informe sur le Collège médical et sur des nouveautés dans le domaine de la santé.

### **B) Actions contre la publicité illicite et tapageuse de la part de personnes n'appartenant pas au corps médical.**

En 2008 le Collège médical est intervenu à diverses reprises auprès de personnes ou organismes n'appartenant pas au corps médical pour leur interdire de proposer des activités relevant strictement de l'exercice de la profession de médecin.

### **C) Mise à jour régulière du site Internet [www.collegemedical.lu](http://www.collegemedical.lu).**

Le site Internet du Collège médical n'a pas subi de grandes modifications, néanmoins il faut particulièrement souligner que les nouvelles législations publiées au cours d'une année courante concernant les professions de médecin, médecin-dentiste et pharmacien sont affichées sur ce site.

En outre, la rubrique « Recommandations » a subi des modifications notamment au sujet des mises à jour des conseils adressées aux médecins et patients. Les nouvelles lois et les nouveaux règlements grand-ducaux ont été ajoutés sous la rubrique « Législation »

### **D) Conférence Européenne des Ordres des Médecins et des Organismes d'attributions similaires (CEOM).**

Comme dans le passé le Collège médical est représenté régulièrement (dont deux fois en 2008) aux réunions de la « Conférence Européenne des ordres et des Organismes d'attributions similaires ».

### **Conférence des Ordres et organismes assimilés des praticiens de l'art dentaire européens (CODE).**

**Le Collège médical est régulièrement (dont 5 fois en 2008) représenté à la « Conférence des Ordres et organismes assimilés des praticiens de l'art dentaire européens ».** Le Collège médical en assura la présidence en 2009. La réunion du premier semestre 2009 est prévue à Luxembourg. Pour l'organisation de la rencontre internationale autour du 26 mars 2009 à l'amphithéâtre du Centre Hospitalier de Luxembourg, le comité d'organisation a dû se réunir plusieurs fois.

### **E) Réunion des autorités compétentes pour les pharmaciens dans l'Union européenne.**

Un membre pharmacien du Collège médical a assisté à deux réunions des autorités compétentes pour les pharmaciens de l'Union européenne.

### **F) Projet européen concernant les services de santé.**

En 2008 a été poursuivie le projet européen sur les services de santé (pour médecins, médecins-dentistes, pharmaciens, ...) où le Collège médical est représenté pour discuter e.a. la mise en place d'une carte professionnelle européenne, la mobilité des professionnels en Europe, ... . Dans ce cadre, le Collège médical a organisé fin mai 2008 la réunion « Carte professionnelle européenne » au Luxembourg.

**G) Groupe de travail « SAAR-LOR-LUX-RHEINLAND/PFALZ ».**

Le Collège médical a assisté une fois dans l'année 2008 à une réunion du groupe de travail « SAAR-LOR-LUX-RHEINLAND/PFALZ ».

**H) Création d'une commission de conciliation.**

Au cours de l'année 2008, des discussions débutées en 2002 concernant la création d'une commission de conciliation ont été reprises par le ministère de la Santé. Cette commission a pour but de concilier des conflits entre des patients et les médecins concernés.

**I) Participation d'un délégué du Collège médical au Comité directeur de la formation spécifique en médecine générale.**

**J) 01 (00) retrait d'autorisation d'exercer la médecine par le ministre de la Santé a eu lieu.**

= = = = =

**B) ACTIVITES DU CONSEIL DE DISCIPLINE DU COLLEGE MEDICAL ET DU  
CONSEIL SUPERIEUR DE DISCIPLINE DU COLLEGE MEDICAL**

05 (04) dossiers ont été transmis au Conseil de discipline du Collège médical, 01 (00) médecins et 04 (04) médecins-dentistes. Le Conseil de discipline du Collège médical a siégé pour traiter 04 (07) dossiers en 2008 dont 03 (06) dossiers transmis déjà en 2007, Le Conseil de discipline du Collège médical a pris 04 (04) jugements.

Le conseil supérieur de discipline du Collège médical a siégé 02 (01) fois et rendu 2 jugements en 2008. 02 (02) dossiers y ont été transmis.